



# COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Sur convocation  
Ligne directe : 04.92.15.80.32

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*\*

Procès-verbal N°02  
Réunion du 02 septembre 2021

---

Président : M. Marc ERETEO

---

Présents : MME. MARTINACHE Nathalie - MM.- Denis RICCI -

---

Excusé(es) : - M. Claude CONTI - Olivier PACE

---

Assiste : - M. Francis MAGGI (Secrétaire Général)

---

Examen des installations et éclairages à contrôler rapidement

### **ECLAIRAGE**

Biot

Pierre Bel

Cannes

Coubertin et Chevalier 1

Contes

De Zottis

Grasse

La Paoute et Jean Girard

Mandelieu

Salle Olympie

Mougins

Valmasque 3

Nice

Plaine du var 1 et Mearelli

Peymeinade

Capponi

La Roquette sur Siagne

Joseph Ferrero

Saint-Laurent

Léon Béranger

La Turbie

Jean Favre

Vallauris

Frères Roustan

Villeneuve Loubet

Mauroy

Mouans-Sartoux (Rebuttato 1), Roquebrune (Decazes), Cagnes sur mer (Sauvaigo 1) et Nice (Santoline)

sont en cours de réfection et solliciteront la CDTIS le moment venu.

## **INSTALLATIONS**

Antibes

Fort Carré 2

Cannes

Gioanni

La Turbie

Favre

Levens

Lescarret

Nice

Ray , Mearelli , Lauvette 5, Nicolai, Lafayette, Carlin

Pegomas

Marchive 1

Tourettes sur Loup

Jules Ostang

### **AFFAIRES DIVERSES :**

- Projet les Iscles à Saint-Laurent du var
- Oli 1 -> vérification tests sin situ

Le président de la CDTIS assistera à la journée de rentrée des bénévoles de la Ligue le 04/09 au siège de la Ligue

Séance levée à 19h00

Le Président de séance :  
M. Marc ERETEO

Le Secrétaire de séance :  
M. Denis RICCI